

Charte d' engagement de l' élève à la section sportive 2018-2019

Objectifs de la formation

1. Aider l'élève à réussir son diplôme du Baccalauréat S, L, ES ou STMG.
2. Aider l'élève à développer au maximum ses capacités sportives pour atteindre son plus haut niveau de pratique.
3. Aider l'élève à se former en tant que futur éducateur, officiel ou dirigeant sportif.

Les moyens mis à disposition

- Un emploi du temps aménagé dans le cadre scolaire, qui permet la mise en place de l'entraînement de la section sportive mais qui est aussi un effort considérable demandé à l'ensemble du personnel de l'établissement pour donner aux élèves le maximum de chance pour réussir leurs projets scolaire, sportif et professionnel.
- Un suivi pédagogique assuré par le professeur d'EPS coordonnateur de la section.
- Un suivi sportif assuré par un cadre du Comité Régional des Sport de Neige du Dauphiné et le professeur d'EPS coordonnateur de la section.
- Une salle pour entreposer et d'entretenir le matériel de ski.
- Un accès et la location par l'établissement de certaines installations sportives pour les entraînements de la section sportive.
- Une mise à disposition de matériel tel que vidéo, plots, chronomètre, farts d'accroche et de glisse....

Les Obligations de l'élève

En contrepartie de cet aménagement le Lycée Polyvalent A. Argouges attend que l'élève s'engage à :

- Avoir une **présence permanente et active aux cours** dans les formations scolaire et sportive durant l'année scolaire entière, justifier de son inaptitude par un certificat médical et prévenir les cadres (CPE, Professeur Principal, Professeur coordonnateur de la section, Entraîneur de la section) d'une éventuelle absence.
- **Se lancer dans une démarche de progression sportive** pour atteindre son plus haut niveau de pratique possible tout au long de son cursus : Être assidu au cours d'EPS, se licencier à l'association sportive du lycée, représenter l'établissement aux compétitions scolaires, être licencié et compétiteur dans un club FFS, remplir sérieusement son carnet d'entraînement.
- **Respecter le règlement intérieur** du lycée et de la section signés en début d'année scolaire.
- Avoir une **attitude positive face au travail et aux attentes spécifiques** des scolaire et sportive.
- Avoir, en toutes circonstances, un **comportement irréprochable** dans les formations scolaire et sportive, politesse, respect des biens et des personnes.
- **Respecter rigoureusement les règles de sécurité** liées aux pratiques de la formation.

Le passage d'une année à l'autre en section sportive n'est pas automatique. Il dépend du comportement et des résultats tant sportifs que scolaires de l'élève. En Mai, il est demandé à chaque élève de confirmer sa demande d'inscription en section sportive ski pour l'année suivante. A l'issue des conseils de classe du 3ème trimestre, La Commission d'Admission et de Suivi de la section sportive se prononce sur le maintien des élèves en section.

Chaque année, l'admission ou le maintien sera effectif après validation du dossier médical.

Je soussigné _____, élève, reconnaît avoir pris connaissance de l'engagement proposé aux élèves souhaitant s'inscrire à la section sportive du lycée A. Argouges et en accepter les obligations correspondantes.

A _____ le _____ Signature :

Je soussigné _____, responsable légal ou répondant financier de l'élève majeur ou mineur (rayer la mention inutile) _____ reconnaît avoir pris connaissance de l'engagement de formation proposé à mon fils/ ma fille dont j'ai la garde.

A _____ le _____ Signature :

Mr Patrick BOULET, Proviseur du lycée.

Mme Jackie BONNIEU DEVALUEZ représentante de la fédération française de ski, responsable commission compétition scolarisation au Comité des Sports de Neige du Dauphiné.

Mr Brice JACQUES, Professeur d'EPS et coordonnateur de la section sportive.